DLP 18-10-79184768

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE
CPPAP N° 523 AD

EDITION DE LA STATION « ALSACE ET LORRAINE »
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, rue des Mineurs
67070 STRASBOURG CEDEX
C. C. P. STRASBOURG 55-08 00 F

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative - 67084 STRASBOURG CEDEX
Tél. (88) 61.49.50 Poste 454

IMPRIMERIE DE LA STATION "ALSACE et LORRAINE" - Directeur-Gérant : P. JOURNET

Bulletin n° 31

16 octobre 1979

ARBRES FRUITIERS

- MIRABELLIER - PRUNIER -

TEIGNE DU MIRABELLIER

L'activité de la teigne du mirabellier reste limitée à une partie des vergers de mirabelliers de la Lorraine, bien connue des arboriculteurs. Actuellement, les oeufs déposés arrivent à éclosion. Les jeunes chenilles sont facilement reconnaissables car elles ont la particularité de tisser une toile entre le bourgeon et la brindille qui le porte. Il n'y a qu'une chenille par bourgeon, mais cette dernière est capable à elle seule de détruire 4 à 6 bourgeons au cours de son développement.

Il est donc nécessaire de vérifier sa présence dans les vergers habituellement contaminés, de préférence avec une bonne loupe. Il est admis qu'un traitement est économiquement rentable si l'on observe plus de 20 chenilles sur 500 bourgeons examinés. Si ce seuil est dépassé, intervenir par une pulvérisation copieuse d'une bouillie à base d'oléoparathion à 25 g de m. a. ou d'oléomalathion à 75 g de m. a./hectolitre d'eau.

TRAITEMENT D'AUTOMNE

Nous rappelons que le traitement d'automne à la chute des feuilles est vivement conseillé. Il reste l'un des traitements de base pour lutter contre le coryneum et certaines affections bactériennes. Il est possible de combiner ce traitement cuprique avec celui destiné à lutter contre la teigne (traitement mixte).

- POMMIER - POIRIER -

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Certaines mesures préventives permettent de réduire la formation des périthèces de tavelure et de là, à limiter les risques de contamination au printemps prochain. Dans les vergers fortement atteints cette année, on pourra procéder soit :

- à une pulvérisation du feuillage dès la fin de la récolte, d'une solution de 120 kg de perlurée (46 % d'azote) dans 1 000 litres d'eau par hectare,

- à la destruction des feuilles mortes par enfouissement profond ou par pulvérisation sur les feuilles au sol de 120 kg de perlurée ou de colorants nitrés à 600 g de m. a./hectolitre.

Veiller à bien nettoyer les appareils de traitement dès la fin de la pulvérisation pour éviter toute corrosion.

Ne pas oublier cependant que ce traitement ne dispensera pas des interventions au cours du printemps prochain. Il ne vise qu'à réduire la quantité d'inoculum dans les vergers très atteints.

.../...

GRANDES CULTURES

- MAIS -

PYRALE DU MAIS - LUTTE MECANIQUE

Les populations de pyrale du maïs, dont la reconstitution s'est amorcée en 1978, atteignent en 1979 un niveau rarement observé en Alsace. De récents sondages, effectués dans des parcelles non protégées contre ce ravageur, font apparaitre des niveaux d'infestation de l'ordre de 4 à 9 chenilles par plante. Ce chiffre est à considérer comme très élevé, comparé aux valeurs de 1 à 3 chenilles enregistrées ces dernières années.

Comme l'activité de ce ravageur et l'importance des dégâts qu'il risque d'occasionner sur les cultures de maïs dépendent essentiellement du potentiel de chenilles hivernant dans les résidus de récolte susceptibles d'évoluer sous forme adulte (papillons mâles et femelles), nous attirons l'attention des producteurs sur l'intérêt de la lutte mécanique automnale.

A ce sujet, il faut relever que la technique des semis de blé sans labour derrière maïs constitue un facteur favorable à une bonne hibernation des chenilles.

Par contre, l'enfouissement et la destruction des résidus de culture permettent de limiter fortement les populations de pyrale d'une année sur l'autre.

Des essais réalisés en Alsace ont, en effet, montré que des labours profonds de 30 cm empêchent toute sortie de l'insecte. Des labours à 20 cm, précédés d'un hachage, diminuent sensiblement les populations. Au contraire, le passage d'un rotavator n'a sur celles-ci que peu d'influence.

Nous conseillons donc vivement aux producteurs concernés par ce problème de réaliser des labours d'automne profonds, si possible précédés d'un broyage des résidus de récolte, ce qui leur permet de limiter, dans une très large mesure, les sorties de papillons l'année suivante.

A signaler en outre la nécessité absolue de détruire les rafles par le feu, notamment pour les cribs situés à proximité de houblonnières, les lianes de houblon pouvant également héberger la pyrale du maïs susceptible de provoquer leur flétrissement.

- CEREALES -

DESHERBAGE EN PRE-LEVEE DES CEREALES D'AUTOMNE

Les problèmes posés par le choix de l'herbicide sont trop complexes pour pouvoir être résumés en quelques lignes ou en quelques tableaux ; il nous parait préférable d'apporter notre concours de façon plus personnalisée auprès des abonnés intéressés.

Dans cette optique, nous leur suggérons de soumettre leur cas, par écrit ou par téléphone, au Service de la Protection des Végétaux :

- Cité Administrative
  67084 STRASBOURG CEDEX
  Téléphone : (88) 61.49.50 poste 457

ou

- Cité Administrative
  54043 NANCY CEDEX
  Téléphone : (83) 35.94.89

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la
Circonscription Phytosanitaire
"ALSACE et LORRAINE"
J. HARRANGER